

Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 21 août 2024	Oui
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 31 décembre 2026	Oui
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2018	Oui

Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3	Oui
--------------------	-----

Légendes:

Oui

Notification présentée

Non

Notification due

Non

Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 21 août 2024
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 21 août 2024
1.3	Points d'information	A		au plus tard le 21 août 2024
1.4	Notification	A		au plus tard le 21 août 2024
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	B	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
2.2	Consultations	B	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
4	Procédures de recours ou de réexamen	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 21 août 2024
5.2	Rétention	B	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
7.1	Prétraitement avant arrivée	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
7.2	Paiement par voie électronique	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
7.3	Séparation de la mainlevée	B	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
7.4	Gestion des risques	A		au plus tard le 21 août 2024

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 21 août 2024
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
7.7	Opérateurs agréés	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
7.8	Envois accélérés	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 21 août 2024
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 21 août 2024
10.1	Formalités	A		au plus tard le 21 août 2024
10.2	Acceptation de copies	A		au plus tard le 21 août 2024
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 21 août 2024
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 21 août 2024
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 21 août 2024
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 21 août 2024
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 21 août 2024
10.9	Admission temporaire de marchandises	B	au plus tard le 31 décembre 2026	au plus tard le 31 décembre 2026
11	Transit	A		au plus tard le 21 août 2024

Programme de mise en oeuvre

date indicative de mise en oeuvre

date définitive de mise en oeuvre

12 Coopération Douanière

A

au plus tard le 21 août 2024

Légendes

A	Notifiée dans la catégorie A	Ap	Notifiée dans la catégorie A		
B	Notifiée dans la catégorie B	Bp	Notifiée dans la catégorie B	C»B	Transfer de la cat. C à la cat. B
C	Notifiée dans la catégorie C	Cp	Notifiée dans la catégorie C	B»C	Transfer de la cat. B à la cat. C
N	Pas encore notifiée	E	Report de dates demandé		

Notifications et autres documents

Symbole	Date de réception	Description
G/TFA/N/COM/2	2025-02-26	Articles 1.4, 10.4.3, 10.6.2, 12.2.2
G/TFA/N/COM/3	2025-02-26	Article 22.3
G/TFA/N/COM/1	2025-02-14	Categories A, B, C notification

3 Décisions anticipées



	Date indicative de mise en oeuvre	Date définitive de mise en oeuvre
3.1		
3.2 (a), (b)	31 décembre 2026	31 décembre 2026
3.3		
3.4		
3.5		
3.6 (a), (b), (c)		
3.7	Assistance requise pour la mise en oeuvre	
3.8		
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)	Besoin de l'assistance technique et financière pour former les acteurs sur l'application des décisions anticipées	

Étiquettes: *Ressources humaines et formation*



4.1 (a), (b)

4.2

4.3

4.4 (a), (b), paragraph

4.5

4.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Besoin de l'assistance technique et financière pour la mise en place de la Commission de conciliation et d'expertise douanière,

-Formations des membres de la commission,

-Sensibilisation et formation à tous les acteurs sur les procédures de recours ou de réexamen

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

5.3.1
5.3.2
5.3.3

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- un logiciel spécialisé pour le nouveau laboratoire
- Mise en place d'un système de contrôles renforcés et informatisé à l'Import et l'export - Mise en place d'un système d'alerte rapide à l'importation
- Appui à l'accréditation des laboratoires d'essai
- Laboratoire pour les technologies relatives aux produits alimentaires auprès de l'INRAP - Modernisation des laboratoires pour la santé animale, notamment l'infrastructure et les équipements auprès de l'IMRAP - Fourniture d'équipements pour les essais de produits alimentaires rapides et d'éléments utilisables pour la prise de décisions sur le terrain, en ce qui concerne la mainlevée pour les cargaisons de produits alimentaires auprès de l'INRAP d - Renforcement des installations de diagnostic concernant les parasites et les maladies auprès de l'INRAP
- Sensibilisations de toutes les parties prenantes sur les procédures et réglementations relatives aux procédures d'essai

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Sensibilisation*

6.1.1
6.1.2
6.1.3
6.1.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Recrutement d'un consultant pour une étude de simulation relative à l'application des redevances et impositions sur les services rendus,
- Réalisation d'une visite d'expérience dans un pays qui applique les redevances et impositions sur le service rendus

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins*

6.2 (i), (ii)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Recrutement d'un consultant pour une étude de simulation relative à l'application des redevances et impositions sur les services rendus,
- Réalisation d'une visite d'expérience dans un pays qui applique les redevances et impositions sur le service rendu

Étiquettes: *Diagnostic et évaluation des besoins*

7.1.1
7.1.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Formation et sensibilisation des acteurs stratégiques en matière du traitement avant arrivée,
- Appui pour le développement d'un logiciel du Système d'information pour les acteurs sur le traitement automatisé des déclarations et documents avant l'arrivée des marchandises,
- Dotation de matériels NTIC nécessaire pour de chaque autorité compétente aux frontières,
- Mise en réseau des autorités aux frontières avec le Système d'information douanière

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC), Infrastructure et equipment, Procédures institutionnelles, Ressources humaines et formation*



7.2

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Mise en place de la réglementation nécessaire entre la douane et les banques
- Formations des techniciens et agents des douanes

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

7.6.1
7.6.2

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Engager un consultant pour la réalisation des temps moyens nécessaires à la mainlevée
- Responsabiliser et former un personnel sur ces études

Étiquettes: *Diagnostic et evaluation des besoins, Ressources humaines et formation*

7.7.1
7.7.2 (a) (i), (ii), (iii), (iv), (i), (ii)
7.7.3 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g)
7.7.4
7.7.5
7.7.6

Date indicative de mise en oeuvre

31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre

31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Formation et sensibilisation à tous les acteurs sur les conditions de l'agrément l'OEA

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Sensibilisation*

7.8.1 (a), (b), (c), (d), (e), (f), (g), (h) **Date indicative de mise en oeuvre**
7.8.2 (a), (b), (c), (d)
7.8.3 31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Formation et sensibilisation des agents aux frontières et des opérateurs sur les procédures des envois accélérés

Étiquettes: *Ressources humaines et formation, Sensibilisation*



8.1
8.2 (a), (b), (c), (d), (e)

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

Mise en place d'un mécanisme d'échange et de coopération entre les institutions concernées

Étiquettes: *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*

10.4.1
10.4.2
10.4.3
10.4.4

Date indicative de mise en oeuvre
31 décembre 2026






Date définitive de mise en oeuvre
31 décembre 2026

Assistance requise pour la mise en oeuvre

- Mise en place d'un guichet unique complet et fonctionnel
- Disposer d'un guichet unique électronique

Étiquettes: *Technologies de l'information et de la communication (TIC)*

Légendes

	Notifiée dans la catégorie C		Notifiée dans la catégorie C		Report de dates demandé
	Arrangement avec des donateurs notifié		Arrangement avec des donateurs pas encore notifié		

Téléchargé le 22 mai 2026
Mis à jour le 25 mars 2026